



Mars / March 2019

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption

Année / Year 2, N° 027



Gratuit / Free

Tél: 222 20 37 32, 658 262 682, 651 649 194 • Fax: 222 20 37 30 • Hotline: 1517

B.P/P.O Box : 33 200 Yaoundé

Website : www.conac.cm

Mailto : info@conac.cm

Corruption à ciel ouvert

LA CONAC ÉPINGLE DES FMO DANS LA LEKIE

Une Action par voie d'Intervention Rapide (AIR) sur l'axe routier Yaoundé-Monaté à permis à la CONAC de saisir la somme de 255 000FCFA, issue de l'arnaque des automobilistes par des Gendarmes pris en flagrant délit, le 24 janvier 2019.



Contrôle routier à Monaté.



Fouille du butin caché en brousse.



Découverte du forfait de l'arnaque en brousse.

La Mission de la CONAC s'apprête à se garer à un contrôle de Gendarmerie au lieu-dit AKAK près de NKOMETOU quand un Adjudant de Service prend immédiatement la fuite pour se réfugier dans la broussaille.

La Mission, accompagnée de la Sécurité Militaire (SE-MIL) et de la Police des Polices, interroge l'autre Adjudant resté à côté de la Moto d'usage, alors que le fugitif ressort de brousse, la tête, la tenue et les galons recouverts de fleurs et de feuilles mortes d'arbustes sauvages.

La Mission est convaincue

que ce dernier a couru cacher le butin de l'arnaque. L'Adjudant refuse d'avouer son forfait, une fouille des lieux est alors ordonnée. Grâce au flair des fins limiers de la Mission, l'argent est découvert en brousse dissimulé sous des feuilles et des cordes de patate douce.

Devant l'irréfutable des faits, les deux Gendarmes passent aux aveux complets et demandent pardon.

Les camionneurs trouvés sur les lieux en train de payer de l'argent aux Gendarmes, sans aucun reçu, expriment leur ras-le-bol. « On ne peut pas traverser sans payer



Classement et prise de photos du butin.



Quittance de versement au Trésor de l'argent saisi.

dans leurs poches », déclare l'un d'eux. « J'ai remis 5000 F pour qu'ils me remboursent 3000 F », ajoute un autre.

Le Haut Commandement a été saisi par la CONAC à l'effet d'infliger des sanctions dissuasives à ces brebis ga-

leuses qui ternissent l'image de la Gendarmerie et même de tout le Cameroun sur la voie publique.

Cette Mission, instruite par le Président de la CONAC, donnait suite à une dénonciation formulée par un opéra-

teur économique faisant état de l'arnaque systématique des transporteurs des fèves de cacao par les éléments de la Gendarmerie et de la Police affectés au contrôle routier dans le Département de la Léké.

In Brief... En Bref

THE CHAIRMAN OF EFCC NIGERIA COMPLIMENTS CONAC

The Acting Chairman of the Economics and Financial Crimes Commission (EFCC) of Nigeria, Ibrahim MAGU, has thanked the Chairman of CONAC, for hosting the EFCC during a two-day working visit to Cameroon. The visit took place from the 15th to the 17th of January, 2019. In a letter of appreciation addressed to the Chairman of CONAC, the EFCC Executive Chairman pointed out that the visit has established unwavering com-

mitment between the two institutions in the fight against corruption, money laundering, illicit financial flows and other forms of transnational and cross border crimes.

The EFCC boss further expressed the certainty that the visit has further cemented the excellent working relationship between the two countries and will boost international collaboration against the menace of corruption and all related crimes.

CONAC OFFERS TRAINING ON FIGHTING CORRUPTION

The Chairman of the National Anti-Corruption Commission, CONAC, informs the public that CONAC is organising a series of training sessions at the Commission's headquarters to assist Public Administrations, Public and Private Corporations and Civil Society Organisations (CSOs) better fight against corruption and promote good governance.

Two training sessions will be organised in 2019. They have been previewed for March and July and are free of charge. Participation is restricted to members of Anti-Corruption Units and Civil Society Organi-

sations (CSOs) that are members of the National Coalition Against Corruption.

Interested parties are invited to submit their applications to the Chairman of CONAC, latest on Wednesday, March 20, 2019 at 3:30 PM, indicating:

- the names, occupations, positions and contacts of their candidates;
- the session of their choice.

The March training session is in prelude to the launching of the 12th series of the Rapid Results Initiatives that will take place on the 4th and 5th of April, 2019.

LA CONAC ORGANISE DES SESSIONS DE FORMATION

Le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), informe le public que dans l'optique d'aider les administrations publiques, les entreprises publiques et privées ainsi que les organisations de la société civile, à lutter contre la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance, la CONAC organise des sessions de formation à son siège du Palais des Congrès de Yaoundé.

Pour l'année 2019, deux sessions sont prévues aux mois de mars et de juillet respectivement et les formations, offertes gratuitement, sont exclusivement réservées aux membres des Cellules de Lutte contre la Corruption, ainsi qu'aux organi-

sations de la société civile, membres de la Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption (CNLCC).

Les administrations, entreprises et organisations, intéressées par ces formations, sont invitées à adresser leurs demandes au Président de la CONAC, au plus tard le 20 mars 2019 à 15h30, en indiquant :

- les noms, professions, postes de responsabilité et contacts des personnes proposées ;
- la session de leur choix.

En outre, ces formations de mars sont un prélude au lancement, les 4 et 5 avril 2019, de la 12e série des Initiatives à Résultats Rapides.

BE THE CHANGE YOU WANT TO SEE IN CAMEROON. DENOUNCE ALL ACTS OF CORRUPTION TO CONAC.

LA CONAC S'EXPOSE À PROMOTE 2019

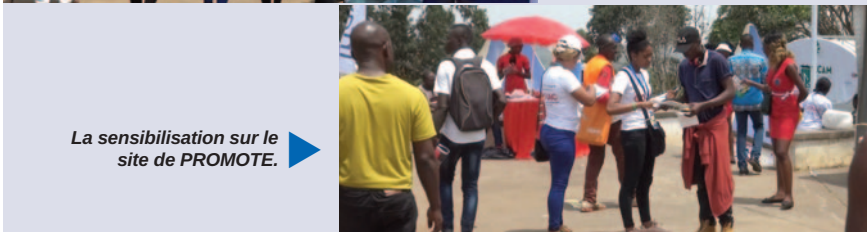
La Commission Nationale Anti-Corruption, comme de tradition, a participé à la 7ème édition du Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat, du 16 au 24 février 2019 à Yaoundé.



Le PM au stand de la CONAC.



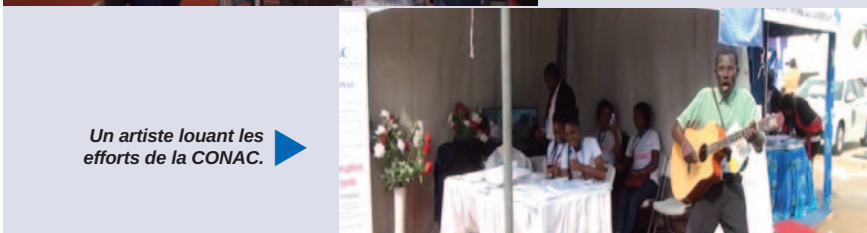
Les hôtesse de la CONAC à l'assaut des visiteurs.



La sensibilisation sur le site de PROMOTE.



La sensibilisation dans d'autres stands.



Un artiste louant les efforts de la CONAC.

L'institution centrale en charge de lutter contre la corruption a mis à profit sa présence pour sensibiliser le plus grand nombre de visiteurs sur les actions de la CONAC et les amener à adhérer à la lutte contre la corruption.

La CONAC a occupé son stand, d'une superficie de 9m², le 16 février 2019, jour d'ouverture de PROMOTE. Pendant 9 jours les différentes équipes, soutenues par des étudiantes du Club Ethique de l'Université de Yaoundé I, vont accueillir les visiteurs, répondre à leurs sollicitations et procéder à leur sensibilisation en vue de leur adhésion à la lutte contre la corruption au Cameroun. Une fois par

jour et durant deux heures, les étudiantes vont sillonner les stands dans l'optique de distribuer les supports de communication de la CONAC à tous les participants à ce Salon.

Les différentes équipes ont reçu de nombreux visiteurs désireux de connaître davantage la CONAC. Bon nombre ont apprécié le travail abattu et encouragé la CONAC à faire plus pour réduire la corruption au Cameroun de manière drastique.

Par ailleurs, la CONAC a pris part au lancement officiel de cette 7ème édition du Salon de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat de Yaoundé, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du gouvernement, le lundi 18 février

2019, ainsi qu'à la conférence du mercredi 20 février 2019 sur le plan d'investissement extérieur de l'Union Européenne.

Au cours de la visite des stands, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, accompagné de quelques membres du gouvernement et de plusieurs hautes personnalités, a marqué un temps d'arrêt au stand de la CONAC. « Je viens de terminer la lecture de votre Rapport 2017 », a lancé le Chef du Gouvernement.

De nombreux visiteurs n'ont pas manqué cette occasion pour apprécier le travail abattu par la CONAC, faire des suggestions et même dénoncer des actes et faits de corruption dont ils ont été victimes.

COMMENT DENONCER UN ACTE DE CORRUPTION

Que dénoncer? Tout acte de corruption en mettant l'accent sur les faits.

Qui peut-on dénoncer? Toute personne impliquée dans un acte de corruption.

Comment dénoncer ? Indiquer les noms, prénoms, lieu de service et fonction de la personne dénoncée. Décrire l'acte posé. Il est possible de faire une dénonciation anonyme.

Comment contacter la CONAC ? On peut, par une requête, saisir Monsieur le Président de la CONAC par l'une des voies suivantes:

- **Ligne verte : 1517 (les appels sont gratuits)**
- **Courrier : Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé.**
- **Boîte Postale : B.P. 33200 Yaoundé.**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax : 222 20 37 30**
- **Email : info@conac.cm**

En dénonçant la corruption, vous contribuez à la construction d'un Cameroun uni, fort et prospère.

HOW TO DENOUNCE CORRUPTION

What to denounce: Any act of corruption which you witness. Lay emphasis on the facts.

Who to denounce: Everybody involved in any act of corruption. Get his/her names, place of work and function. Describe what he/she does. You can decide to remain anonymous.

How to reach CONAC: Address your complaint to the Chairperson of CONAC and forward using the following means of communication.

- **Hotline: 1517 (calls are free of charge)**
- **Hand mail: Drop your denunciation at the Headquarters of the National Anti-Corruption Commission located at the Yaounde Conference Centre.**
- **Postal mail: Send to P.O. Box 33200 Yaounde**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax: 222 20 37 30**
- **Email: info@conac.cm**

The denunciation of corruption is a patriotic obligation and a civic responsibility.

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC » - 13MN

VERSION TÉLÉVISÉE

	Jour de diffusion	Heure de diffusion
CRTV	Mercredi	15h30
	Judi	15h30
Canal 2 International	Lundi	18h30
	Judi	15h00

VERSION RADIO

CRTV Poste National	Samedi	9H45
---------------------	--------	------

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC ALERTE» - 6MN

CRTV Télévision	Lundi	09h00
	Mercredi	18h00
CRTV Poste National	Mardi	09h00
	Judi	09h00

« ESPACE CONAC » SCHEDULE - 13MINS

TELEVISION VERSION

	Day of broadcast	Time of broadcast
CRTV	Wednesday	15h30
	Thursday	15h30
Canal 2 International	Monday	18h30
	Thursday	15h00

RADIO VERSION

CRTV Nat. Station	Saturday	9:45am
-------------------	----------	--------

« ESPACE CONAC ALERTE» - 6MINS

CRTV Télévision	Monday	09h00
	Wednesday	18h00
CRTV Nat. Station	Tuesday	9h00
	Thursday	9h00

PROMOTE 2019: VISITORS OF CONAC'S STAND IMPRESSED

Renowned personalities among others thronged the stand of CONAC that was open to visitors from the 16th to the 24th of February, 2019 at the International Trade Fair dubbed "PROMOTE".



H.E. Roger MILLA at the CONAC stand.



Several personalities visited the stand of CONAC.



Some visitors left their feelings in the register of the event.

Knitted amongst other stands at the courtyard of the Yaounde Conference Centre, the stand occupied by the National Anti-Corruption Commission, CONAC, during the 7th edition of the International Trade Fair dubbed "PROMOTE", was a pool of attention.

Visitors from all walks of life flocked the tent of CONAC with enquiries, questions and proposals on how the National Anti-Corruption Commission can improve on its efforts to combat corruption in Cameroon.

The arrival of the Prime Minister, Head of Government at the stand on the 20th of February, 2019, was a high moment. Chief Dr. Joseph DION NGUTE came along with his entourage just a few moments after he began his tour of stands. The Prime Minister, Head of Government, encouraged the staff of CONAC for the work they are doing and quickly noted that he read the 2017 Anti-Corruption Status Report sent to him by CONAC with much delight.

The report which was handed to the Prime Minister shortly after it

was made public on the 28th of December, 2018 and which was displayed on the CONAC stand alongside other sensitization gadgets, created much sensation at the Trade Fair. Many visitors probed on the much talked-about corruption case concerning CONGELCAM SA, an enterprise involved in the importation, distribution and sale of seafood products in Cameroon, which was tagged in one of the key investigation cases published in the Report.

This move by the National Anti-Corruption Commission to extend its

investigation missions to the private sector, triggered reactions from many visitors at the stand with some of them taking appointments to denounce other private companies involved in acts of corruption and fiscal fraud.

Roving Ambassador Roger MILLA also had his turn at the stand when he stopped to appreciate the work done by the National Anti-Corruption Commission, though with regrets that the environment is less favourable for CONAC to do effective work. He expressed the wish that the National Anti-Corruption

Commission be given absolute powers and means in order to effectively fight corruption in Cameroon.

The massive presence of visitors at the stand throughout the event was telling of the awareness and expectations of the public for CONAC to curb corruption in Cameroon. With the availability of a Hotline whose number 1517 was inscribed on almost every document handed free of charge to visitors, the people showed much determination to collaborate and to denounce all acts of corruption to the National Anti-Corruption Commission.

LES APPRÉCIATIONS ET SUGGESTIONS DE QUELQUES VISITEURS

Le stand de la CONAC a été visité par des personnalités ainsi que par le citoyen lambda. Voici quelques appréciations et suggestions tirées du registre PROMOTE de la CONAC.



« BON COURAGE »

■ M. Emmanuel NGANOU DJOUMESSI, Ministre des Travaux Publics.

« Bon courage à la CONAC ».

« SOYEZ FORTS »

■ S. E. Albert Roger MILLA, Ambassadeur Itinérant.



« Bon courage pour tout ce que vous faites. Il y a encore beaucoup de travail, soyez forts dans vos interventions pour l'honneur du pays ».

« UN ESPOIR RÉEL »

■ Marc OUBONG, Chef de Service de l'Education Civique, MINEDUB.



« La présence de la CONAC est très importante ici au Salon PROMOTE. Je pense que des démembrements de la CONAC devraient être présents dans chacun des établissements publics et privés de notre pays jusqu'au plus bas niveau. La présence de la CONAC est un espoir réel pour le redressement de notre pays ».

UNE PRÉSENCE TRÈS IMPORTANTE

■ Sylviane KADJOU, Etudiante.



« La présence de la CONAC à PROMOTE me semble très importante. La CONAC à sa place ici surtout comme le lieu est visité plus par les jeunes. Les jeunes sont plus victimes d'abus et de corruption. Ses informations de lutte contre la corruption que la CONAC nous donne sont très utiles. Je demande au jeunes de ne pas avoir peur pour dénoncer la corruption à la CONAC. On doit préparer notre avenir en luttant contre la corruption ».

« INVESTIGUER PLUS »

■ M. Etienne BENGONO, Résident de Yaoundé.

« La CONAC devrait faire plus en matière d'investigation sans attendre les éventuelles dénonciations. La position des panneaux électroniques des postes de pesage devrait être modifiée afin de permettre aux autres usagers d'apercevoir clairement ce qui est affiché. Leur position actuelle les dissimule derrière le camion pesé et empêche de savoir s'il y a pratique de corruption ou pas ».

LE PRÉSIDENT DE LA CONAC RENCONTRE LE PERSONNEL FÉMININ DE L'INSTITUTION

La réunion s'est tenue le 01 mars 2019 dans la salle des Actes de la CONAC.

Dans le cadre de la célébration de la 34^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme (JIF), le Président de la CONAC a tenu, à son initiative, une réunion avec les femmes de la CONAC, le vendredi 01 mars 2019, dans la Salle des Actes de l'Institution de 15H00 à 15H50. Vingt-deux des 27 dames que compte la CONAC ont pris part à cette rencontre.

Prenant la parole, après un mot de remerciement par Mme la DPC, le Président de la CONAC a tenu à rappeler aux femmes que la réunion était la première du genre et qu'elle sera institutionnalisée.

Il a, par la suite, développé le thème de la 34^{ème} édition de la JIF : « Croisade contre les inégalités de sexes : s'arrimer à la nouvelle impulsion », en trois points.

1. Théologie : Selon la Bible, la femme est égale à l'homme. Les deux sont créés à l'image de Dieu ; les femmes sont dotées d'un sixième sens que l'homme n'a pas.

2. Social : La femme est la mère de l'humanité, de la nation et la famille. Elle transmet à l'enfant les premières valeurs de la vie.

3. Professionnel : La femme n'aime pas la médiocrité. Elle adore le travail bien fait et met l'accent sur les détails. Elle est également un

modèle d'intégrité, de justice, de fidélité et d'engagement.

Après ce développement, le Président de la CONAC a constaté que la JIF semble être :

1. un temps de divertissement ;
2. un moment festif avec un accent mis sur les pagnes et
3. une journée de démission de la femme par rapport à ses responsabilités.

Il a donc appelé les femmes de la CONAC à :

1. prendre conscience de leurs responsabilités sociales et professionnelles ;
2. se débarrasser du complexe d'infériorité ;
3. proposer des suggestions pour la bonne conduite de la CONAC et
4. mener une réflexion sur le rôle de la femme dans le développement de la CONAC.

Après la présentation du Président de la CONAC, les femmes ont présentées une mouture de programme de la journée du 8 mars 2019 constitué principalement à la participation au défilé et l'organisation d'un **Causerie éducative** sur la gestion des finances par les femmes et l'encadrement des enfants sur la gestion de l'argent et de la consommation.

Le Président de la CONAC a félicité les femmes pour avoir pensé au volet réflexion dans leur programme.

**«UN CAMEROUN SANS CORRUPTION COMMENCE PAR MOI»
JE DÉNONCE TOUT ACTE DE CORRUPTION À LA...CONAC**

INTERNALISATION DE LA CONVENTION DE L'ONU CONTRE LA CORRUPTION AU CAMEROUN

LES MESURES PRÉVENTIVES ET LE RECouvreMENT D'AVOIRS AU SCANNER

Des experts du Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime et des évaluateurs venus de la Sierra Leone et du Vanuatu, ont évalué l'internalisation au Cameroun, des dispositions des chapitres II et V de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, qui portent respectivement sur les mesures préventives et le recouvrement d'avoirs.

Après les chapitres III et IV, les Nations Unies veulent connaître les efforts du Cameroun en matière de prévention de la corruption et de recouvrement d'avoirs.

Deux évaluateurs venus, l'un du Vanuatu et l'autre de la Sierra Leone, ainsi que deux cadres du Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, ont, du 25 au 27 février 2019, évalué le niveau d'implémentation des chapitres II et V de la Convention des Nations Unies contre la Corruption au Cameroun.

L'exercice qui se fait dans tous les Etats-parties à la Convention des Nations Unies, visait à mesurer le niveau d'internalisation de ses dispositions, en identifiant les bonnes pratiques, les difficultés auxquelles l'Etat en évaluation fait face et les besoins en assistance technique éventuellement.

Pour cette évaluation de l'année 2019, les travaux ont porté sur les dispositions des chapitres II et V de la Convention, relatives respectivement aux mesures préventives et au recouvrement d'avoirs.

La voix du Cameroun, sur ce sujet, a été portée par des experts des domaines de la lutte contre la corruption (CONAC, ANIF), de la Justice et de la sécurité, ainsi que



La Mission reçue par les membres du Comité de Coordination de la CONAC.



Les évaluateurs en séance de travail.



Echanges entre les experts onusiens et camerounais.

des membres de la société civile. Pour répondre aux questions des experts sur les mesures (lois, ordonnances, décrets, institutions) prises par le Cameroun pour satisfaire aux prescriptions de la Convention, ils ont puisé dans tous les textes juridiques applicables au Cameroun : la législation camerounaise, l'acte uniforme OHADA, le règlement CEMAC entre autres.

Au terme des travaux de trois jours, les évaluateurs se sont dits disposés à porter aux Nations Unies, toute doléance du Cameroun pour une assistance technique qui s'avérerait nécessaire pour une bonne internalisation de la Convention. Shollay Davies de la Sierra Leone, Velma karabani du Vanuatu, Marifor Goti Valdes et Philippe Freitas Falconi du Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, ont apprécié l'engagement certain du Cameroun et les discussions fructueuses qu'ils ont eu avec les experts camerounais.

Les quatre membres de l'équipe devront faire un résumé analytique des réponses camerounaises et par la suite élaboreront un rapport final de leur mission d'évaluation sur le niveau d'internalisation par le Cameroun des deux chapitres examinés, lequel sera publié sur le site web des Nations Unies.

UNCAC EVALUATION

PARTICIPANTS LAUD CAMEROON'S EFFORTS TO CURB CORRUPTION

A country visit to review Cameroon's compliance of Chapters Two and Five of the United Nations Convention Against Corruption, to identify best practices, look at challenges and make recommendations for technical assistance, was held at CONAC's headquarters from the 25th to the 27th of February, 2019. At the end of the working session, participants were impressed with the work done.



"WE HAVE LEARNT SOME GOOD PRACTICES HERE IN CAMEROON"

■ Sholley Davies, Country Expert, Sierra Leone

"So far, so good. It has been a very useful, successful and fruitful working session. As country experts, we have learnt some good practices here in Cameroon in terms of the fight against corruption".



"CAMEROON HAS MADE A LOT OF PROGRESS"

■ Emmanuel Yepga Matip, National Expert.

"I'm very satisfied with the evolution of the workshop on the evaluation of Chapters Two and Five of the United Nations Convention Against corruption. Cameroon has made a lot of progress in its preventive measures at fighting corruption. Cameroon has integrated many articles of the UNCAC. Cameroon has also created many institutions to fight against corruption such as CONAC, ANIF, CONSUPE, the Audit Bench of the Supreme Court and others, which are actually at work. However, much can still be done given that certain behaviours like the acquisition of illicit wealth still have to be sanctioned".



"CAMEROON IS WORKING HARD TO LIVE UP TO UNCAC EXPECTATIONS"

■ Barrister Maurice Ndjodo, National Expert.

"Without hesitation, I confirm that Cameroon is working hard to meet the expectations of the UNCAC. The visiting experts' quest for concrete cases on the field, be it on the legislative or practical spheres, was satisfied among others, by the projection of CONAC's TV programs that have investigated and red handedly caught corrupt officials in the act. This proved to the experts that in Cameroon, the application of measures are concrete and not invented. I think the experts have been convinced that Cameroon in doing well on certain points and are taking measures to correct the lapses noticed in the previous exercise".

BON A SAVOIR

Quelques articles les chapitres II et V de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption.

Chapitre II, sur les mesures préventives.

Article 6 : Organe ou organes de prévention de la corruption.

1. Chaque Etat partie fait en sorte, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, qu'existent un ou plusieurs organes, selon qu'il convient, chargés de prévenir la corruption par des moyens tels que (...), b) l'accroissement et la diffusion des connaissances concernant la prévention de la corruption.
2. Chaque Etat partie accorde à l'organe ou aux organes visés au paragraphe 1 du présent article l'indépendance nécessaire, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, pour leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions à l'abri de toute influence indue. Les ressources matérielles et les personnels spécialisés nécessaires, ainsi que la formation dont ces personnels peuvent avoir besoin pour exercer leurs fonctions, devraient leur être fournis.

Chapitre V, sur le recouvrement d'avoirs.

Article 52 : Prévention et détection des fruits du produit du crime.

1. (...), chaque Etat partie prend, conformément à son droit interne, les mesures nécessaires pour que les institutions financières relevant de sa juridiction soient tenues de vérifier l'identité des clients et de prendre des mesures raisonnables pour déterminer l'identité des ayants droits économiques des fonds déposés sur de gros comptes, ainsi que de soumettre à une surveillance accrue les comptes que des personnes qui exercent, ou ont exercé, des fonctions publiques importantes et des membres de leur famille et de proche entourage cherchent à ouvrir au détournement direct ou indirect de faire ouvrir ou font détenir par un intermédiaire.

Cette surveillance est raisonnablement conçue de façon à détecter les opérations suspectes afin de les signaler aux autorités compétentes et ne devrait pas être interprétée comme un moyen de décourager les institutions financières, ou de leur interdire d'entretenir des relations d'affaires avec des clients légitimes.

DIS « NON » A LA CORRUPTION, CHAQUE « NON » COMPTE

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption
Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30
Ligne Verte: 1517 / BP 33 200 Yaoundé
info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication
Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

Directeur de Publication
Délégué
Pr. François ANOUKAHA

Conseil Editorial
NGALLE EYOUN

Rédacteur en chef
Irene MORIKANG TCHE

Rédaction

Irene MORIKANG TCHE
Richard FEGUE EKANI, Benjamin FOUA EFFA,
Anselme NDOPATA, Jacques TCHENEM VANDOU,
William ITOE TITI, Miranda ATAM

Secrétariat

Eunice BIH F. AZIE
Sylvie VOUFACK
Simon Pierre NTAP
Impression
Régie / CONAC